

Peut-il exister une recherche bibliothécaire ?

« Traditionnellement, au sein de la profession, la question des relations que les conservateurs doivent entretenir avec la recherche fait l'objet d'opinions divergentes. D'un côté, on met l'accent sur les savoir-faire, la polyvalence, la mobilité entre les types de bibliothèques ; là, la pratique de la recherche est jugée inutile, voire néfaste. De l'autre, on souligne l'apport que représente pour l'exercice du métier, ainsi que pour la légitimation des conservateurs, particulièrement en milieu universitaire, une connaissance approfondie des disciplines ; là, la pratique de la recherche est valorisée¹. »

Bertrand Calenge

Bibliothèque municipale de Lyon
bcalenge@bm-lyon.fr

Toute activité humaine et toute institution, et l'activité bibliothécaire comme la bibliothèque en sont, peuvent faire l'objet de recherches académiques. Mais la recherche a-t-elle vocation à appartenir à la pratique professionnelle des bibliothécaires ? Si l'on connaît quelques professionnels qui, souvent au prix d'un retrait temporaire ou partiel de l'activité bibliothécaire, ont gagné leurs galons de chercheurs universitaires reconnus, force est de constater que le quotidien du métier, nécessairement mû par l'action, ne se prête guère à construire des problématiques scientifiques. Jean-Luc Gautier-Gentès souligne l'incompatibilité de fait entre l'activité de recherche académique et les activités professionnelles².

Néanmoins, l'idée persiste selon laquelle la bibliothèque et les pratiques professionnelles, dans leur complexité, peuvent faire l'objet d'une recherche spécifique que les bibliothécaires devraient s'approprier. En quoi cette recherche effectuée par des professionnels serait-elle nécessaire ? On laissera de côté l'étrange argument consistant à souhaiter que les élèves-conservateurs fassent de la recherche pour qu'ultérieurement ils aient « à tout le moins ainsi appris à comprendre la démarche des chercheurs, leurs besoins et [soient]

mieux à même de les satisfaire³ » ; et on préférera la question : *dans quels domaines et selon quelles approches le bibliothécaire est-il professionnellement compétent pour conduire légitimement des recherches ?*

Certes, la bibliothèque croise de multiples intérêts, et la mise en place récente d'un séminaire de l'Essib intitulé « Anthropologie des bibliothèques » montre l'entrelacement des recherches possibles, avec des approches sociologiques, politiques, économiques, etc. Mais dans la mesure où les recherches académiques ne sont pas consubstantielles au métier de bibliothécaire, quel champ reste ouvert aux professionnels ? En quoi la bibliothèque peut-elle faire l'objet de recherches de la part des bibliothécaires ?

On ne s'intéressera donc pas ici aux recherches conduites par différents chercheurs non bibliothécaires grâce à la bibliothèque (et notamment grâce à ses ressources documentaires), ni aux recherches conduites par des professionnels des bibliothèques dans des domaines extérieurs à la bibliothèque (et souvent issues de trajectoires antérieures à leur entrée dans les bibliothèques).

1. Jean-Luc Gautier-Gentès, « Évaluation du diplôme de conservateur », *BBF*, 2003, n° 1.

2. J.-L. Gautier-Gentès, art. cit.

3. J.-L. Gautier-Gentès, art. cit.
On s'étonne de ne pas voir proposer aux élèves bibliothécaires d'être par exemple passés par l'échec scolaire... pour mieux servir cette population aux besoins complexes !

Bertrand Calenge, conservateur général des bibliothèques, est responsable de la communication interne et de l'évaluation à la Bibliothèque municipale de Lyon, et coordinateur du groupe de recherche bibliothéconomique Poldoc. Auparavant, il a dirigé des bibliothèques départementales, a été chef du Département des bibliothèques au ministère de la Culture, a créé l'Institut de formation des bibliothécaires, et a été rédacteur en chef du BBF. Auteur de nombreux articles et contributions, il a publié ou dirigé plusieurs livres, dont le récent *Bibliothécaire, quel métier ?* aux éditions du Cercle de la librairie.

Tour d'horizon

Si l'on examine essentiellement la situation française, on constate que les travaux qui ont motivé les études des professionnels sur l'activité bibliothécaire se sont développés autour de six axes :

1. Le traitement de l'information en vue de son organisation est resté une constante, qui s'est largement enrichie au cours du temps ; d'abord les bibliothécaires ont travaillé sur les classifications, puis sur les fondements et modalités des indexations, sur la bibliographie et sur la structuration de l'information, enfin sur les traitements automatisés aujourd'hui en plein développement.
2. Les procédés et méthodes de conservation préventive et curative des documents ont connu également une fortune plus discrète mais soutenue.
3. La « médiation » a représenté un autre axe, décliné aujourd'hui en multiples travaux : les méthodologies d'animations, la médiation socio-culturelle, la didactique, la dynamique de l'entretien d'information, les techniques de l'accueil, les méthodes de communication.
4. L'organisation de l'institution bibliothèque dans son environnement, axe d'étude qui balaye un large champ couvrant les stratégies d'établissement, le management, etc.
5. L'impact sur la population, mêlant enquêtes de satisfaction, études de publics, etc.
6. Les études portant sur les collections, d'abord dans une perspective

historique (histoire du livre notamment) et plus récemment autour des politiques documentaires.

Ces six axes ont des spécificités différentes dans leur relation aux bibliothèques et aux bibliothécaires.

- Le traitement de l'information a longtemps été un domaine propre aux bibliothécaires, mais de plus en plus, compte tenu de la « *bibliothécarisation du monde* » (Dominique Lahary), la recherche échappe aux professionnels : le traitement de l'information devient un enjeu de société au sens le plus large.

- La conservation est depuis toujours un axe d'étude partagé avec les autres institutions du patrimoine (archives notamment).

- Les recherches concernant la médiation, l'organisation de l'institution bibliothèque et l'impact sur la population se sont développées pour l'essentiel à l'initiative de chercheurs extérieurs à la profession, et l'appropriation de ces recherches en bibliothèque s'est faite essentiellement par récupération applicative, sans qu'on y remarque beaucoup d'originalité en termes de recherche.

- Enfin, la recherche sur les collections a sans doute été au cœur des recherches bibliothécaires, même si la recherche historique a été largement relayée par le monde universitaire, et si les recherches sur les politiques documentaires sont, quant à elles, très récentes.

Ce tour d'horizon peut sembler assez vaste, mais quelle est la réalité des recherches effectuées dans un cadre professionnel ? Qui dit recherche dit construction d'une problématique, au minimum respect d'une rigueur méthodologique, production de résultats soumis à la critique et au débat. Effectuer un recensement sur l'ensemble de ces bases est périlleux, et il faut se contenter de repérer les seules productions, en espérant qu'elles représentent bien la trace d'une véritable activité de recherche. Force est de constater que la production française reste assez pauvre, situation qu'avaient déjà

constatée Yolla Polity⁴ et Claudine Lieber⁵ dans des articles récents. Si l'on excepte l'histoire du livre - et plus modestement la conservation -, où la production professionnelle est bien présente, les autres domaines n'apparaissent qu'à travers de rares DEA et thèses, de non moins rares collections (telle la collection Bibliothèques aux éditions du Cercle de la librairie), de deux revues professionnelles (le *Bulletin des bibliothèques de France* et *Biblio(thèques)*, le bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français), voire dans quelques colloques internationaux (Ifla par exemple). La part la plus importante, en masse, de la production s'effectue en fait dans le cadre des formations professionnelles (mémoires d'études à l'Esssib notamment, mais aussi travaux de DUT et parfois de DESS). C'est là une situation très différente de la situation britannique par exemple⁶.

Implication et légitimité

La pauvreté relative des recherches professionnelles constatée n'a pas lieu d'être systématiquement déplorée. En préalable, il est nécessaire de cerner les champs de recherche où les bibliothécaires sont nécessaires, donc légitimes, pour conduire au moins partiellement de telles recherches, et parallèlement distinguer ce qui pourrait constituer une pratique professionnelle absolument originale.

Dans un certain nombre d'axes de recherche, les bibliothèques peuvent être simplement un champ d'application parmi d'autres, ce que Yolla Polity constate en soulignant : « *Peut-on considérer les bibliothèques comme un champ de recherche [...] ? N'ont-*

4. Yolla Polity, « Les bibliothèques objets de recherche universitaire », *BBF*, n° 4, 2001.

5. Claudine Lieber, « Ah ? Vous écrivez ? », *BBF*, n° 4, 2001.

6. Voir l'excellente synthèse de Peter Brophy, « Organisation de la recherche en bibliothèque au Royaume-Uni », *BBF*, n° 4, 2001.

elles pas été plutôt des objets de recherche investis par des chercheurs en quête d'un terrain⁷ ? » C'est le cas de la plupart des recherches conduites par exemple en management ou en sociologie de la lecture. Il n'est donc pas anormal que les bibliothécaires n'investissent pas massivement ces champs d'études, et se contentent d'accompagner les chercheurs.

Dans d'autres domaines, les bibliothèques, de par leur fonction, peuvent être appelées à être plus qu'un lieu d'application parmi d'autres, mais également parties prenantes, voire initiatrices, en particulier dans des domaines qui ne les concernent pas seules mais dans lesquelles leur place est indiscutée.

C'est le cas par exemple de la conservation, où la prégnance de l'enjeu conduit nécessairement les bibliothèques à être particulièrement actives ; il y a là un lien fort avec une mission traditionnellement dévolue aux bibliothèques, comme à toutes les institutions qui ont mission publique de conserver la mémoire (archives, musées, ...). On constate d'ailleurs qu'en matière de conservation du papier, les bibliothécaires ont longtemps été des auxiliaires actifs de chercheurs universitaires⁸ (par exemple dans le cadre du Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques, ou de l'Institut d'histoire des textes), et qu'ils deviennent – au même titre que les archivistes – des acteurs majeurs de cette recherche, dans le monde entier, en ce qui concerne le document numérique. Dans ce type de recherches, les bibliothèques ne sont pas dans une relation d'exclusivité mais elles font partie intégrante de ce champ et ne peuvent être évitées par la recherche.

Que reste-t-il aux bibliothécaires comme champ de recherche non défriché par ailleurs ? Je pense que les collections et surtout les politiques

documentaires, dans leur complexité, sont aujourd'hui un des rares domaines encore très inexplorés. La question qui se posera est de savoir si, effectivement, il s'agit d'un champ spécifique, ou s'il s'agit juste d'une approche dans laquelle les bibliothécaires seraient les premiers à poser le pied... Nous y reviendrons.

Quelle recherche ?

Après avoir très rapidement balayé les horizons possibles de la recherche bibliothécaire, il faut aussi évoquer les types de recherche envisageables. Revenons sur quelques définitions préalables.

La recherche dite pure produit une forme de construction du monde avec les armes d'une discipline particulière (voire de plusieurs disciplines combinées). À ce titre, son objet est, dit-on, de « faire avancer la connaissance ». En fait, il serait plus exact de dire que son objet est d'élaborer de nouvelles constructions du monde, de balayer le champ des possibles théoriques, horizon inatteignable. À ce titre, la recherche pure ne s'embarrasse pas d'opérabilité, sinon dans le champ même de la théorie construite, qui dispose de ses propres outils conceptuels d'opérabilité (comme par exemple le principe de réfutabilité de Karl Popper selon lequel une théorie n'est scientifique que s'il est possible de la mettre à l'épreuve). À ce titre, la recherche pure est contradictoire avec la pratique professionnelle en bibliothèque, car celle-ci est avant tout opératoire. Les travaux de recherche en histoire du livre, voire en bibliographie fondamentale, relèvent de situations professionnelles exceptionnelles, voire de choix personnels.

Reste ce qu'on appelle couramment la recherche appliquée. Le terme est ambigu. Il peut recouvrir des recherches de type applicatif (développements expérimentaux, travaux divers d'ingénierie) ou des recherches appliquées au sens de

conduites « pour l'avancement de la science avec application pratique en vue⁹ ».

Le champ d'action de la « recherche applicative » est strictement attaché aux procédures ou aux outils, et vise à en améliorer le fonctionnement ou à élaborer les objets qui se substitueront aux précédents en remplissant les mêmes fonctions de manière plus efficace. Par exemple, on ne compte plus les recherches effectuées pour améliorer les classements, pour élaborer une colle plus neutre, pour construire les outils d'un catalogue efficace, etc. Ce champ de recherches est étroitement lié à la réalité de l'institution et de son mode de fonctionnement. Ses résultats sont estimés à une double mesure : l'efficacité, mais aussi la répliquabilité.

La recherche appliquée, quant à elle, vise à inventer les procédures et outils qui permettront une action et seront donc opératoires dans le champ de l'activité humaine et non des seuls concepts. Appliquée aux bibliothèques, cette définition voit dans la recherche appliquée un moyen de construire de nouveaux outils, nouvelles procédures, voire nouvelles approches (et non, comme dans la recherche applicative, développer des outils, procédures et approches existants) permettant aux bibliothèques de mieux remplir leurs objectifs, voire d'en dévoiler de nouveaux. À ce titre, la recherche appliquée suppose d'abord une élucidation claire des objectifs et fonctions des bibliothèques, faute de quoi il est difficile, voire impossible, de conduire un programme de recherche appliquée. La recherche appliquée, pour « inventer », doit situer conceptuellement le champ dans lequel elle peut arpenter de nouvelles pistes : elle a besoin d'un substrat théorique. Et l'objectif qui tend cette recherche ne se confond pas avec le cadre de ses modalités.

7. Yolla Polity, art. cit.

8. Jean-Marie Arnoult, « Les orientations de la conservation en France à la fin du XX^e siècle », *BBF*, n° 4, 2000.

9. Selon le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental canadien : <http://ctri.qc.ca/rd.html>

La norme contre la recherche ?

Si l'on passe la plupart des travaux bibliothécaires au crible de ces ébauches de définitions, on constate la très forte prééminence des recherches applicatives, visant soit à améliorer les outils existants, soit à introduire dans le champ de l'activité bibliothécaire des outils développés ailleurs (on en a l'exemple le plus flagrant avec la façon dont les bibliothécaires se sont emparés des outils informatiques). Il est clair qu'en matière de recherche applicative, les perspectives des bibliothèques sont très largement ouvertes, qu'il s'agisse du management public, de la formation des adultes, de l'ergonomie des outils, de l'optimisation des classements, des outils et méthodes de numérisation, etc. Dans nombre de cas également, il reste encore bien des terrains sur lesquels beaucoup de ces recherches applicatives sont encore balbutiantes : les parcours cognitifs des personnes ou le marketing public, pour ne citer que ces exemples.

Ces types de recherches en général applicatives ont toutes pour point commun de disposer de leur source (méthodologie, outils, ...) en dehors de la bibliothèque : en clair, les bibliothécaires doivent compter sur les mouvements de recherche - pure ou appliquée - existants ou en gestation pour « se glisser » dans leurs préoccupations en s'offrant comme terrain d'étude, ou bien en récupérant les outils créés dans ces recherches extérieures pour les adapter au contexte bibliothécaire. Cela vaut même pour ce champ longtemps privilégié de l'organisation de l'information, qui n'est plus un domaine réservé des bibliothèques et dans lequel elles sont aujourd'hui en situation de récupération applicative : à titre anecdotique, lorsque la Bibliothèque municipale de Lyon est partie en quête d'un outil d'interconnexion de ses multiples ressources (catalogue, bases de documents numérisés, site web, etc.), ce n'est pas dans l'univers des systèmes

bibliothécaires que la solution a été trouvée, mais dans l'univers des gros traiteurs d'information (Nasa, etc.).

En revanche, si l'on examine les recherches appliquées bibliothécaires, on est frappé du peu de production, au sens de l'élaboration d'outils réellement originaux, d'outils vraiment nouveaux qui donnent une nouvelle façon d'appréhender la bibliothèque dans sa complexité. On peut dire que les bibliothécaires ne

Si le discours bibliothécaire abonde en déclarations généreuses sur les missions des bibliothèques en matière de culture, de formation, etc., il tend à considérer le système bibliothécaire comme achevé dans sa structure existante, et dans l'architecture de ses pratiques

sont guère dans une position de questionnement préalable de leur activité : comment les bibliothèques se repositionnent-elles dans les flux du savoir à l'heure d'Internet ? Comment penser activement les nouvelles bibliothèques dans le cadre de l'effritement des espaces publics ? Etc.

Je lance une hypothèse : la faiblesse des bibliothécaires dans le domaine de la recherche appliquée tient au fait qu'ils n'ont pas réellement questionné le champ théorique de leurs activités. En effet, si le discours bibliothécaire abonde en déclarations généreuses sur les missions des bibliothèques en matière de culture, de formation, etc., il tend à considérer le système bibliothécaire comme achevé

dans sa structure existante, et dans l'architecture de ses pratiques. Compte tenu de ce postulat formel et non critique, une recherche ne peut guère être qu'une recherche applicative, éventuellement avancée. Cela tient peut-être aussi au fait que les bibliothécaires ont du mal à investir le champ intellectuel de la bibliothèque. Est-ce dû à une forme de révérence envers la dimension culturelle de cette dernière, à l'impressionnant prestige de l'écrit en France ? En quelque sorte, le bibliothécaire n'est pas estimé (ne s'estime pas ?) légitime pour penser la bibliothèque.

On objectera que les bibliothécaires ont au contraire toujours été épris d'innovation¹⁰. Je n'en suis pas si convaincu. L'histoire des innovations en bibliothèque ne s'est que très rarement inscrite en dehors de la confortation du système existant dans ses modalités les plus triviales : par exemple, l'introduction de la didactique s'est faite sur les moyens de rendre autonome l'utilisateur dans ses usages des outils proposés et du lieu, ou encore l'introduction de l'accès public à Internet s'est d'abord traduite par une volonté de contrôle préalable de l'outil (cela perdure encore : combien de bibliothèques ne proposent encore aujourd'hui qu'un accès à des listes limitatives de signets !) ; pour la conservation elle-même, dans une remarquable synthèse sur la recherche française dans ce domaine, Jean-Marie Arnoult dresse une analyse critique qui mérite d'être largement citée : « *Les publications aux objectifs transversaux ne sont pas des plus rassurantes. En habillant les notions traditionnelles de la conservation avec un discours scientifique issu directement des années soixante-dix et actualisé, elles donnent une image scientiste, rassurante, purement descriptive, qui répond uniquement aux questions qu'elles se posent. L'absence de prospective rend impossible l'interaction*

10. Anne Kupiec, « Qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? », *BBF*, n° 3, 2003.

entre les objectifs d'une recherche qui se nourrit d'elle-même et les inquiétudes des responsables des collections.

Les publications aux préoccupations verticales montrent la nature des besoins dans leur crudité : des réponses rapides et sans bavardage

Les bibliothèques
et l'activité bibliothécaire
ont cette caractéristique
de ne jamais se limiter
aux techniques, mais
de toujours embrasser
l'humain, le social,
le politique

à des interrogations simples sont attendues par les responsables de collections à qui il est demandé d'être des gestionnaires avant d'être des techniciens. Des recommandations précises qui ont été données, on retient surtout qu'elles constituent des objectifs à atteindre, qu'elles peuvent néanmoins évoluer, et l'on se soucie peu de connaître la littérature qui les entoure ou qui les a générées.

Est-ce cette attitude, proche du jeu "question/réponse", qui conduit à normaliser plus qu'on ne l'a jamais fait dans le domaine (la reliure, l'état physique des collections, le conditionnement notamment) ?

Les normes répondent sèchement à des questions brutes, ce qui semblerait satisfaire les questionneurs. Mais on n'est pas complètement persuadé que la normalisation répond correctement aux problèmes posés. Elle satisfait d'abord les convaincus, en fermant les portes aux évolutions, car la norme est normative et n'admet pas les interprétations. La conservation, en se

réfugiant dans les normes comme pour vouloir affirmer un rôle bibliothéconomique qu'elle craint peut-être de voir contesté, traduit une sorte de mal-être, d'impossibilité à s'adresser autrement à ses mandants que par des affirmations, persuadée que la publication d'une norme est l'aboutissement d'une évolution définitive. Or, les principaux champs de la conservation se dérobent aux normes, officielles ou non. [...] La verticalité qui est censée apporter les réponses aux questions, si elle ne débouche que sur des normes, se trompe d'objectifs¹¹. »

Qu'on ne s'y trompe pas, les bibliothèques changent, évoluent, se modifient en profondeur, mais elles le font plus poussées par leur environnement que par une initiative propre mue par des concepts et des objectifs ambitieux. Par conséquent, les bibliothèques sont plus récupératrices effrénées des innovations du monde que productrices de nouveaux objectifs.

Questionner la bibliothèque

Peut-on construire des problématiques théoriques propres aux bibliothèques, qui constitueraient des points d'appui aptes à provoquer une recherche appliquée forte ? On a compris qu'il fallait proposer un argument théorique, nécessaire à la fondation d'une recherche appliquée. Les bibliothèques et l'activité bibliothécaire ont cette caractéristique de ne jamais se limiter aux techniques, mais de toujours embrasser l'humain, le social, le politique. Une recherche de type strictement applicatif ne permet pas d'intégrer ce questionnement, condition essentielle pour aller au-delà du travail d'ingénierie et construire ce qu'Isabelle Stengers appelle la « pertinence » de la recherche¹².

11. Jean-Marie Arnould, « Les orientations de la conservation en France à la fin du XX^e siècle », *BBF*, n° 4, 2000.

12. Isabelle Stengers, *Sciences et pouvoirs*, La Découverte, 1997.

De façon provocante, j'oserai dire que, pour se donner les moyens d'inventer des pistes nouvelles, il faut oublier la matérialité de l'activité bibliothécaire, donc du traitement documentaire, de l'organisation des espaces, de l'accompagnement des publics, etc., pour penser l'« idée » de cette activité, son projet fondamental, qui seul peut fournir le champ d'une recherche qui retrouve alors, mais alors seulement, le concret, la réalité.

Dans le domaine des politiques documentaires¹³ - qui est celui que j'essaie d'arpenter -, on part du postulat qu'une bibliothèque existe avant tout par une collection vivante. Mais au-delà de la collection matérielle rassemblée et animée pour le compte d'une collectivité donnée, c'est aujourd'hui un ensemble d'accès organisés, concernant la collection matérielle mais aussi une profusion de savoirs circulant sur les flux électroniques, voire des savoirs vivants, rassemblés autour de et par la bibliothèque et concourant à son activité et à son objectif : offrir des opportunités de connaissances à une population localisée, en fonction des besoins de cette dernière (besoins de connaissances, mais aussi d'accompagnement dans l'appropriation de connaissances). La collection ainsi redéfinie apparaît alors comme un système complexe ouvert (cf. E. Morin *et al.*)¹⁴, dans lequel les interactions entre constituants de la collection concernent aussi bien les individus, les groupes, les livres, leur localisation, la mise en scène et en vie, etc.

Pour qu'à partir de la définition de ce système complexe (qui à lui seul propose un champ tout à fait intéressant à la recherche « pure ») on arrive à construire une recherche appliquée, donc opératoire, il faut introduire la volonté du bibliothécaire d'agir en vue d'une meilleure efficacité de la

13. J'imagine que d'autres postulats théoriques pourraient être avancés pour questionner l'activité bibliothécaire...

14. Au sens défini par Edgar Morin (*Science et conscience de la complexité*, Aix-en-Provence : Librairie de l'université, 1984).

« collection » (au sens élargi signalé plus haut), en vue d'une meilleure appropriation de connaissances par la population localisée pour laquelle il travaille. La perspective d'une recherche appliquée bibliothécaire va au-delà de l'analyse du tissu d'interactions en œuvre dans la collection vivante (en prise avec le monde environnant), mais pose la question de la capacité d'un acteur essentiel à peser sur ces interactions, à conduire une politique documentaire en fait, par la constitution et les modalités de l'offre, l'image construite par le personnel, la réactivité et la rétroaction des publics, la mise en espace, le programme culturel, la mise en œuvre de partenariats, et jusqu'aux outils d'accès proposés.

La référence constante à la complexité du « système bibliothèque-collection » permet de penser de nouveaux axes de recherche opératoires sur des objets concrets, des propositions de travail sur des processus simples par eux-mêmes (penser un plan de classement, conduire une évaluation de collection, etc.) tout en se dégageant de la seule amélioration de l'existant. Pour donner un exemple, l'élaboration de « corpus » numériques autour d'un projet intellectuel (tels les différents « Voyages... » de Gallica) offre des perspectives tout à fait fascinantes de redéfinition de la collection concrète et de son appropriation. Et c'est dans le va-et-vient entre la référence au complexe et la singularité de l'action que s'ouvre un champ d'infinis possibles, sur lesquels les penseurs des systèmes complexes offrent une gamme intéressante d'outils potentiels (rétroactivité, dialogique, etc.)¹⁵.

15. Voir par exemple en guise d'introduction Robin Fortin, *Comprendre la complexité : introduction à La Méthode d'Edgar Morin*, L'Harmattan, 2000.

Bibliothécaires et recherche appliquée : un changement de point de vue

On devine que cette systématisation du questionnement de l'activité bibliothécaire fournit un contexte à des recherches applicatives autant qu'elle rend possible de nouveaux champs de recherche appliquée. Pour aller plus loin, comme dans tout système complexe en action, il faut adopter une approche praxéologique : éprouver la validité d'une action en la recontextualisant et en analysant les interactions, rétroactions, etc. De ce point de vue, il convient de placer au cœur de la recherche appliquée la pratique bibliothécaire elle-même, dans la mesure où elle est un moteur agissant du système bibliothèque.

Le bibliothécaire, étant plongé dans l'action, peut aussi revisiter les différents champs de recherche qu'il croise (ou avec lesquels il peut travailler), en abordant ces disciplines, leurs objets, leurs méthodologies, avec son approche praticienne. On entre là dans une forme de recherche-action, pour laquelle le sujet cherchant est impliqué dans l'objet de sa recherche : « *La connaissance n'est pas le produit d'une étude sur la réalité, c'est la conséquence d'une transformation de la réalité. [...] Dans la séparation du savant et du profane, la science académique place l'objectivité dans le principe que la connaissance est produite hors du contexte d'étude, le chercheur n'est pas impliqué par son objet. D'autres approches comme l'analyse institutionnelle, l'interactionnisme ou l'ethnométhodologie, prouvent non seulement qu'une connaissance objective peut être produite en situation localisée, mais que certaines connaissances ne peuvent être obtenues autrement que dans une intervention directe en situation. Tout en maintenant une expérimentation rigoureuse, la recherche-action a sans doute été le plus loin dans ce principe puis-*

*qu'elle rend inséparable connaissance et transformation sociale*¹⁶. » La recherche-action dispose d'un autre mode de production que l'écrit scientifique : « *Face au modèle académique du savoir, la valeur et l'essence de la recherche-action ne résident pas dans la reconnaissance d'un objet prédéfini dûment estampillé par le champ institutionnel qui légitimerait notre démarche, mais dans un processus producteur de conscience, de connaissance et de transformation. Il s'agit de réinventer en permanence un vocabulaire, une grammaire en situation, dans un jeu d'interaction, d'appel réponse, telle une langue populaire qui évolue au rythme des rencontres et des contextes. En travaillant la réalité, le langage de la recherche-action innove en permanence d'autres manières de l'appréhender, de la traduire et de la retranscrire*¹⁷. » On connaît de nombreux exemples de ce mode de recherche, par exemple dans le domaine médico-social¹⁸, dans le domaine de la formation, etc. Il serait intéressant que le questionnement des bibliothécaires sur leurs outils et méthodes s'inscrive dans cette perspective, beaucoup plus compatible avec leurs activités et préoccupations professionnelles que les disciplines académiques.

La recherche appliquée est-elle nécessaire ?

La recherche appliquée et la recherche-action offrent donc quelques perspectives riches. Mais la recherche ne se commande pas et nécessite, pour être engagée, une mobilisation d'intérêt. Cette mobilisation peut résider, selon Anne Kupiec¹⁹, dans le

16. Hugues Bazin, « La recherche action », <http://www.recherche-action.fr>

17. Hugues Bazin, art. cit.

18. Voir par exemple les recherches-actions du Cresif (Centre régional d'éducation pour la santé d'Île-de-France) :

<http://www.cresif.org/projet/action.htm>

19. Anne Kupiec, « Qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? », art. cit.

souci de reconnaissance du métier : « *La recherche qui exige production et investissement intellectuels est susceptible de donner une légitimité dont les effets structurent l'identité professionnelle. S'il est probable que la légitimité scientifique d'un*

Plus que d'outils
applicatifs ou de normes,
nous avons besoin
aujourd'hui de questionner
et réinventer les processus
mêmes de l'action
bibliothécaire

conservateur de bibliothèque universitaire – et a fortiori de son directeur – soit renforcée par un titre universitaire de troisième cycle – et plus particulièrement d'une thèse –, à la fois dans son établissement, mais surtout auprès des conseils de l'université, ce n'est pas aussi vrai pour le conservateur territorial. Pour celui-ci, sa légitimité ne serait-elle pas accrue si la bibliothèque où il exerce constituait un lieu de recherche appliquée qui, elle aussi, exige une solide formation ? »

Il me semble surtout que la définition prospective de l'activité bibliothécaire nécessite aujourd'hui non tant d'optimiser l'outil bibliothèque existant (un lieu dédié à la conservation et à la communication de documents) que d'en repenser le cadre théorique et la complexité. Les flux d'informations, l'évolution de l'espace public, la diversification des pratiques, transforment radicalement le rapport au monde que peut construire la bibliothèque. Plus que d'outils applicatifs ou de normes, nous avons besoin aujourd'hui de questionner et réinventer les processus mêmes de l'action bibliothécaire. On pourrait dénombrer plusieurs exemples, tous assez récents il faut le re-

connaître, de ce type de recherche qui traite du concret en le mettant toujours en perspective, en questionnant la démarche elle-même, en intégrant dans un projet bibliothéconomique plus complexe.

Pour rester dans le domaine des politiques documentaires, des travaux comme celui de Valérie Travier sur l'invention d'une politique d'acquisition pour la Bibliothèque inter-universitaire de Lyon²⁰, ou celui conduit par Valérie Tesnière avec Christian Puech sur la généalogie de la collection de linguistique de la BnF²¹ montrent dans le premier cas l'intérêt d'un entrelacement dynamique des publics chercheurs, des sources, de l'environnement documentaire, pour construire un processus original d'acquisitions ; dans le second cas, la richesse d'un regard croisé entre l'histoire, voire l'épistémologie d'une discipline et l'analyse qu'on peut faire de sa représentation au travers d'une collection particulière.

Quelle place pour la recherche appliquée dans l'activité professionnelle ?

Si ces recherches sont nécessaires à la (re)définition de l'activité bibliothécaire, sont-elles pour autant possibles dans le quotidien de l'activité professionnelle ? La question a été posée essentiellement pour la période de formation initiale des professionnels, et même des seuls conservateurs. Si l'activité de recherche est comprise comme recherche appliquée, il est clair qu'elle permet de donner du sens aux enseignements variés qui sont reçus à l'Enssib, et de donner une réelle valeur aux stages qui constituent un moment fort de cette formation. Quelles que soient

les réticences devant le caractère souvent peu problématisé des mémoires d'étude²², force est de constater qu'aujourd'hui c'est dans ces mémoires que l'on trouve la majeure partie des recherches bibliothécaires de qualité.

Est-ce à dire que la recherche bibliothécaire serait cantonnée à la période de formation ? Il convient de lever deux ambiguïtés : la recherche est-elle une activité « statutaire » ? Et le chercheur est-il génie solitaire ?

Sur le premier point, l'activité de recherche ne se décrète pas, elle est conduite par une interrogation personnelle ; il n'est donc pas réaliste de considérer que tout bibliothécaire (ou au moins spécifiquement conservateur) serait quasi naturellement un chercheur actif, ou que s'il a l'occasion de l'être à un moment donné il ait nécessité de l'être en permanence. Néanmoins, il est normal et même indispensable que les questionnements sur les failles de l'activité bibliothécaire viennent de la profession elle-même. Encore faut-il qu'au-delà des quelques individus dont l'activité professionnelle autorise explicitement une activité de recherche, opportunité soit donnée de se concrétiser aux questionnements des autres professionnels.

Sur le second point, il serait illusoire de penser que l'essentiel des recherches bibliothécaires puisse être le fait des seuls professionnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes. D'abord parce que la recherche suppose la simultanéité de plusieurs regards, ensuite parce que la complexité du système bibliothèque suppose l'éclairage de multiples points de vue. Les mémoires réussis (sur le plan de la recherche appliquée) d'élèves-conservateurs proviennent en général de cette association réussie entre d'une part le questionnement et l'investissement d'une bibliothèque, et d'autre part le regard critique et l'investissement de l'élève.

20. Valérie Travier, *Une politique d'acquisition dans une bibliothèque d'étude et de recherche*, Presses de l'Enssib, 2001.

21. Valérie Tesnière et Christian Puech, « Expertise scientifique et évaluation des collections », *BBF*, n° 4, 2000.

22. Jean-Luc Gautier-Gentès, art. cit.

Compte tenu de ces deux points importants, il est clair que la recherche appliquée (sous cette forme de recherche-action en particulier) ne pourra connaître de développement au sein des professionnels qu'à deux conditions : que les formations initiales supérieures encouragent ce type d'investissement des élèves ou étudiants aux côtés des professionnels ; et aussi que des programmes plus vastes soient lancés (au niveau national ?), pour soutenir l'association de bibliothécaires et de chercheurs sur des questions relevant de l'activité bibliothécaire : certes, il existe des programmes financés nationalement²³, mais trop rares sont ceux qui impliquent les bibliothécaires comme acteurs et ne considèrent pas seulement la bibliothèque comme un champ d'application²⁴.

23. Je pense par exemple aux programmes pilotés par la BPI pour le compte du ministère de la Culture (Les bibliothèques municipales et leurs publics,...), ou à celles pilotées par le ministère de l'Éducation nationale (Les étudiants et la lecture,...).

24. On peut citer, comme programmes intéressants, celui conduit à Paris VIII sur la formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur, ou celui conduit sur la vulgarisation scientifique autour de la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie.

Un champ ouvert aux partenariats

L'enjeu de la recherche bibliothécaire est clair : si l'on doit seulement adapter un outil (la bibliothèque) qui, dans ses composantes fondamentales (accueillir, collecter, identifier, communiquer, au travers d'un lieu donné) est suffisant, alors point besoin de recherche appliquée ou recherche-action. Si l'on pense au contraire que l'évolution des formes de production et de transmission de la connaissance, avec l'évolution de la société, nécessitent de revisiter l'outil, alors il faut bien... chercher !

Voilà donc où peut résider une revivification de la recherche appliquée bibliothécaire. Mais qu'on s'entende bien sur cette spécificité revendiquée :

- La recherche appliquée dans d'autres domaines connaît bien des questions qui intéressent au premier chef les bibliothécaires. Par exemple, les moteurs de recherche, les formats d'encodage des données (XML,...), les études muséographiques, les recherches en marketing, etc., sont sources d'interrogations et de méthodes absolument précieuses. Non seulement les bibliothécaires ont intérêt à les guetter et à les comprendre, mais aussi à solliciter les chercheurs

pour proposer la bibliothèque comme champ d'application. Bref, il est peu de recherches non profitables, pour peu que l'on ait d'une part une claire conscience de la complexité du projet bibliothèque, d'autre part bien sûr une distance affirmée avec les « tics » et habitudes mentales de la profession.

- La question de la réflexion-action sur le système bibliothèque ne peut être le champ clos des bibliothécaires. Rien ne pourra arriver de bon qui n'associe des chercheurs de tous horizons. Les chercheurs en statistiques, les chercheurs en sociologie, les chercheurs en informatique, etc., fourniront les outils conceptuels et méthodologiques que les bibliothécaires pourront se réapproprier pour balayer leur champ de recherche appliquée et même tout simplement d'activité. Et par-dessus tout, il faut que les bibliothécaires affrontent le champ des théories de la complexité !!!

Il n'en reste pas moins que ce sont ces bibliothécaires qui, seuls, pourront déclarer la validité des méthodologies, outils, etc., s'ils ont claire conscience de leur objectif, de leur raison d'être, car ce sont eux qui agissent. Nul autre que nous, bibliothécaires, ne se préoccupe de la survie sinon des bibliothèques, du moins des bibliothécaires.

Janvier 2005